

2-152 1

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1833.

EXPOSÉ DES MOTIFS

*Sur le Projet de Loi relatif au supplément de crédit de 1830 et 1831,
et de la réduction de fl. 3,000,000 sur le Budget de la Guerre pour
l'exercice 1832.*

Messieurs,

Le Budget des Dépenses du Département de la Guerre a été réglé par la loi du 29 mars dernier, et fixé à la somme de . fl. 29,554,378. »

La loi du 25 mai y ajouta, pour indemnité accordée aux officiers de volontaires et des corps francs, une somme de » 60,000. »

La loi du 3 juin ouvrit le nouveau crédit dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte, et montant à » 2,588,000. »

Enfin la loi du 8 juillet ouvrit, pour les dépenses de la réserve appelée sous les drapeaux, un crédit de . » 4,400,000. »

Ce qui a porté le montant total du Budget à la somme de » 36,602,378. »

J'ai la satisfaction d'annoncer à la Chambre que j'ai pu me renfermer dans les limites du Budget et ne pas faire emploi, sur deux de ses articles, d'une somme de fl. 3,000,000, dont je propose de réduire le montant du Budget en le fixant à fl. 33,602,378.

Un seul des articles a été dépassé, celui des vivres de campagne ; mais les économies que j'ai faites sur les autres articles compenseront et au delà cet excédant de dépenses, qui ne pouvait être prévu, lors de la discussion du Budget, et que j'avais signalé dès le mois de juin comme devant excéder les prévisions de ce Budget.

Ainsi, Messieurs, le Gouvernement vous propose une réduction de trois millions de florins sur le Budget des dépenses du Département de

la Guerre, pour l'exercice 1832, et je puis vous donner l'assurance que la somme restante couvrira les dépenses faites dans l'année 1832, et applicables au service de cet exercice.

Mais je ne puis vous présenter le même résultat pour les Budgets antérieurs des exercices 1830 et 1831, et il est instant de pourvoir, par des crédits supplémentaires, au solde des dépenses qui restent encore dues sur ces deux exercices.

Exercice 1830.

Le montant des paiemens effectués par le Département de la Guerre pour les dépenses des trois derniers mois de cet exercice, s'élève à la somme de fl. 4,370,190 47.

Ces paiemens faits jusqu'à cette époque ont épuisé la totalité des crédits qui avaient été ouverts sur ledit exercice.

Il résulte du dépouillement que j'ai fait faire des créances réclamées, et qui n'ont pu être encore payées, faute de crédit, que leur montant total est de la somme de fl. 361,344 12

Savoir :

1 ^o Créances réclamées par les villes de Liège , Anvers et autres pour frais relatifs aux événemens de la révolution	» 96,754 »
2 ^o Créances d'entrepreneurs de fortifications et indemnités à diverses villes pour dégâts dans les casernes	» 229,076 27
3 ^o Créances pour remboursement d'armes fournies par divers particuliers.	» 15,299 86
4. Créances diverses	» 20,213 99

TOTAL ÉGAL. . . fl. 361,344 12

La plupart de ces créances sont de nature litigieuse, et aucune d'elles n'a été soumise à l'examen de la Cour des Comptes, n'ayant pas de crédit ouvert pour les faire solder.

D'autres créances n'ont point été admises, comme périmées par la prescription.

Je pense qu'un crédit de fl. 300,000 suffira pour apurer entièrement la liquidation de ces créances, et c'est cette somme que j'ai l'honneur de demander comme crédit supplémentaire et final de l'exercice 1830.

Exercice 1831.

Aucune loi n'a réglé, d'une manière positive, les dépenses de cet exer-

cice; mais divers crédits provisoires ont été successivement accordés dans le courant de l'année, et leur montant total est de fl. 34,800,000 00

Le Département de la Guerre a disposé jusqu'à ce jour de la somme de » 34,665,727 79 1/2

Et il reste encore libre fl. 134,272 20 1/2

Mais ce restant disponible est loin de pouvoir couvrir le montant des dépenses qui restent à liquider sur cet exercice, et qui se montent, d'après les états que je fournis à l'appui, à la somme totale de fl. 1,683,844 29

Créances reconnues et à liquider.

1° Aux prisons de l'État, pour la totalité des fournitures faites aux corps de l'armée pendant l'exercice de 1831, la somme de fl. 658,717 31 1/2.

Le Ministère de la Justice n'ayant pu justifier des fournitures confectionnées dans les ateliers des prisons pour l'armée, que long-temps après que les crédits restans ne permettaient plus de solder cette créance, et n'ayant demandé aucun à compte pendant le courant de l'année 1831, ce n'est qu'au mois de mai dernier que cette créance a pu être réglée et les crédits de l'exercice étaient déjà à peu près épuisés.

Je ferai d'ailleurs observer que le remboursement de ces dépenses n'est qu'une mesure d'ordre dont l'effet sera de couvrir le trésor qui en a fait l'avance.

2° A divers entrepreneurs des travaux du génie, dont les comptes n'ont pu être réglés qu'en 1832. fl. 291,294 33.

Une partie de ces créances n'est même susceptible d'être soldée qu'après les arrangemens qui restent à faire avec la Hollande.

3° A divers fournisseurs et communes pour prestations faites à l'armée belge pendant la campagne de 1831. La somme de fl. 270,207 55

4° A divers pour soldes et indemnités de pertes. fl. 14,103 22.

5° A deux fonctionnaires, pour ordre seulement et pour revirement d'exercice, la somme de 31,985 79 1/2.

Créances non-reconnues et en litige.

Il est une dernière créance dont le paiement est vivement réclamé, et dont on reconnaîtra la justice; c'est celle de divers fournisseurs et communes, pour prestations de vivres et fourrages à l'armée française pendant la campagne de 1831.

En entrant en Belgique, au mois d'août de ladite année, l'armée française fut en grande partie entretenue et nourrie au moyen de mar-

chés particuliers passés sous la garantie des autorités civiles, ou par voie de réquisition sur les communes, jusqu'au 7 septembre, jour où le service fut régularisé et payé entièrement au compte de la France.

Plusieurs bourgmestres et commissaires de district qui s'étaient rendus garans du paiement de ces fournitures ont déjà été actionnés par les fournisseurs, qui attendent depuis près de 16 mois le montant de leurs créances, qu'on leur avait promis de solder dans les 15 jours qui suivraient l'exécution de leurs marchés.

Les villes et communes qui ont fait des prestations réclament aussi avec instance qu'on fasse enfin droit à leurs justes réclamations.

Le montant total de ces créances est de la somme de 417,536 florins.

Le paiement de cette somme a été long-temps l'objet de négociations entre les deux Gouvernemens, et jusqu'à présent nous n'avons pu l'obtenir.

Mais en attendant que la France rembourse le montant de ces dépenses, qu'elle avait promis de solder intégralement, nous demandons, *en forme d'avance seulement* et pour venir au secours des fournisseurs et des communes qui ne peuvent souffrir plus long-temps des délais apportés jusqu'à ce jour au paiement de leurs créances légitimes, que le Gouvernement Belge puisse en opérer le paiement, en réservant ses droits envers la France.

Ces diverses sommes réunies forment un total de. fl. 1,683,844 27

Les fonds restant disponibles sur cet exercice sont de 134,272 20¹/₂

Différence. . fl. 1,549,572 06¹/₂

Nous nous bornons à demander un supplément de crédit de fl. 1,500,000, qui suffira pour solder entièrement les créances arriérées de l'exercice 1831, en tenant compte des retranchemens qui seront opérés par la liquidation finale.

Ainsi le Budget des Dépenses de cet exercice, fixé provisoirement, et par l'ouverture successive de divers crédits, à la somme de fl. 34,800,000, sera porté à la somme totale de fl. 36,300,000, sauf le recouvrement à faire plus tard de l'avance de 417,536 florins.

Telles sont, Messieurs, les propositions de régularisation des trois exercices de 1830, 1831 et 1832, que je suis chargé d'avoir l'honneur de vous présenter, et qui, en définitive, présentent une réduction de 1,200,000 florins sur le montant total des sommes allouées pour ces trois exercices, par la remise faite de *trois millions* de florins sur le Budget de l'exercice 1832.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.



Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut,

Sur la proposition de Notre Ministre-Directeur de la Guerre, et de l'avis du Conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre-Directeur de la Guerre présentera à la Chambre des Représentans, en Notre nom, le projet de loi suivant :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de la Guerre, pour l'exercice 1832, fixé par les lois des 29 mars, 25 mai, 3 juin et 8 juillet 1832, à la somme totale de fl. 36,602,378 »
 Est diminué de la somme de - 3,000,000 »

Et se trouve définitivement fixé à la somme de fl. 33,602,378 »

ART. 2.

Il est accordé un supplément de crédit de 300,000 florins au Département de la Guerre, pour solder les dépenses arriérées de ce Département sur l'exercice 1830.

ART. 3.

Le Budget de l'exercice 1831, fixé par les crédits provisoires, successivement accordés, à la somme totale de fl. 34,800,000 »
 Est augmenté d'un supplément de - 1,500,000 »

Et est porté, en définitive, à la somme de fl. 36,300,000 »

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 20 janvier 1833.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre-Directeur de la Guerre,

BARON ÉVAIN.